



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 29 mars 2022 à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc dûment convoqué, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, s'est réuni le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire, en session ordinaire dans la salle du conseil, dans le respect des règles sanitaires actuellement en vigueur.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CLEMENCEAU DEPALEMAKER, FRÈCHE, MALAQUIN Messieurs LAJUGIE, FONTANEAU, OLIVIER, RUEDA.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BERROUET, Monsieur RENOUIL.

Pouvoir : Monsieur RENOUIL David à Monsieur RUEDA Vincent

Date de la convocation : 24 mars 2022

Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire ouvre la séance, remercie les membres du conseil municipal de leur présence et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du procès-verbal de la précédente séance du 08 février 2022
3. Approbation du Compte de Gestion 2021
4. Approbation du Compte Administratif 2021
5. Affectation du Résultat 2021
6. Vote des taux fiscalité directe locale 2022
7. Vote du Budget Primitif 2022
8. Attributions de subventions aux associations
9. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal – Exercice 2022.
10. Informations et questions diverses

L'ordre du jour est ensuite abordé :

N° 2022- 02-01 - Désignation du secrétaire de séance,

Monsieur Philippe OLIVIER est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vote : Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 0

N° 2022-02-02 - Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Vote : Pour : 06 Contre : 0 Abstentions : 01 (V.RUEDA)

N° 2022-02-03 – Approbation du Compte de Gestion 2021,

Vote : Pour : 00 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 2022-02-04 – Approbation du Compte Administratif 2021

Arrivée de Madame FRÈCHE Stéphanie à 18 h 48

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 2022-02-05 – Affectation du Résultat 2021

Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 2022-02-06 – Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale 2022

Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 2022-02-07 – Vote du Budget Primitif 2022

Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

N°2022-02-08 – Attributions de subventions aux associations 2022

Vote : Pour : 05 Contre : 0 Abstentions : 04 (S.CLEMENCEAU, S. FRÈCHE, C.MALAQUIN, M. FONTANEAU)

N° 2022-02-09 – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal – EXERCICE 2022

Vote : Pour : 00 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 2022-02-10 – Informations et Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Les sujets de l'ordre du jour sont développés dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc et sont tenus à la disposition du public pour consultation.

A Saint Yzans de Médoc le 30 mars 2022.

Le Maire,

Monsieur Dominique LAJUGIE

